

XII. On a publié un Placard par lequel il est ordonné de tirer une ligne le long des Côtes & sur les Frontières du Royaume, pour empêcher qu'aucune personne, ni Marchandises venans des lieux suspects n'y entrent. Chaque Poste sera gardé par un Noble, deux Citoyens, & un Corps de Milice armée, sous peine à ceux qui n'obéiront pas, ou qui contreviendront à cette Ordonnance, d'une amande de 1000. ducats, ou de punition corporelle. Le Viceroi a aussi donné des ordres très-précis pour faire arrêter dans toute l'étendue du Royaume les vagabonds & gens sans aveu, dont partie sera envoyée en Hongrie pour recruter les troupes, & les autres mis sur les Galeres pour servir de Forçats, ou employés à travailler aux Fortifications de Capouë que le Cardinal de Schrotenbach a dessein de faire perfectionner. Mr. Odoardia prit possession de la Présidence de la Chambre Royale, & sa Charge de Juge de la Vicairie a été conférée à Mr. Moles Auditeur de Salernè.

Placard
publié.

XIII. *Venise*. Les étrangers qui se trouvoient à *Venise* pour participer aux plaisirs du Carnaval, sont retournés chez eux. Le 26. Février premier jour de Carême, le Doge tint Chapelle publique dans l'Eglise de St. Marc, où il reçut les Cendres avec le Sénat en Corps, qui se trouva à cette cérémonie. L'ardeur dont le peuple paroît soit agité pendant ces fêtes, qu'on peut bien encore appeler Saturnales, s'est tout d'un coup apaisée, la parole de Dieu & les exercices de piété font actuellement toute son occupation. Est-ce usage, inconstance, ou solide dévotion? Quoi qu'il en soit la Ville de *Venise* paroît changée comme un malade qui sort d'un violent accès